

# La production intégrée en viticulture

Autor(en): **Murisier, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =  
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **80 (1991)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-308705>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La production intégrée en viticulture

par F. MURISIER, Station fédérale de recherches agronomiques  
de Changins, Centre viticole du Caudoz, CH-1009 Pully

Une nouvelle notion fait son chemin en agriculture et en viticulture en particulier: *la production intégrée*. Intégrer veut dire faire entrer dans un ensemble, dans un groupe plus vaste. Ce concept s'est d'abord appliqué à la lutte antiparasitaire, où protection ne signifie pas forcément traitement chimique. Des seuils de tolérance ont été définis pour les différents ravageurs, des programmes de traitements préservant les prédateurs ont été établis, des moyens de lutte biologiques ont été mis au point par la recherche, en collaboration avec l'industrie. Exemple pour la vigne: le *Bacillus thuringiensis*, les hormones juvéniles et les phéromones sexuelles dans la lutte contre les vers de la grappe.

Pour les maladies cryptogamiques, des progrès sont encore à réaliser, notamment par la recherche de produits curatifs. Jusqu'ici, la plupart des fongicides disponibles agissent préventivement et exigent de ce fait des traitements à intervalle régulier. Toutefois, dans ce secteur également, la conception intégrée a déjà fait quelques percées. Des modèles mathématiques caractérisant le potentiel infectieux de certaines maladies (pourriture, mildiou) sont actuellement testés dans la pratique. Le traitement n'a lieu que lorsque ce potentiel dépasse les niveaux établis.

L'évolution de la lutte contre la pourriture grise du raisin illustre bien la notion de protection intégrée. L'apparition de résistances successives du champignon aux antibiotrytis spécifiques a remis au premier plan l'importance des moyens de lutte indirects: aération de la zone des grappes, faible fumure azotée, enherbement du sol, adaptation du cépage et du porte-greffe au milieu. L'exemple de la pourriture grise indique bien que la notion de lutte intégrée dépasse largement celle de l'opportunité d'un traitement. Elle fait intervenir la conduite de la plante, la fumure, le choix du cultivar. Nous en arrivons ainsi au concept de la production intégrée qui va prendre en compte l'ensemble des paramètres en jeu: protection des végétaux, alimentation de la plante, rendement, qualité des produits, protection de l'environnement.

Il s'agit en fait de définir des règles de production qui intègrent toute la chaîne agricole et commerciale. Ces règles doivent être établies sur la base des dernières connaissances acquises sur le plan agronomique, biologique ou écologique, en recherchant le meilleur compromis lorsque des intérêts contradictoires apparaissent. Il ne s'agit pas de choisir des solutions de facilité, mais d'accepter certaines contraintes pour produire globalement mieux.

En viticulture, un projet de production intégrée est développé en Suisse alémanique, grâce à l'initiative de la Station fédérale de Wädenswil. Des directives précises ont été élaborées, avec un système de pointage comprenant des facteurs éliminatoires. Ainsi, par exemple, l'enherbement du sol est obligatoire en production intégrée. Dans le vignoble romand, une expérience de techniques intégrées (DTI) est réalisée depuis 10 ans sur une trentaine de parcelles. En parallèle, la lutte dirigée, conduite sous la

responsabilité des services cantonaux, en collaboration avec la Station fédérale de Changins, touche un plus grand nombre de viticulteurs. Sur la base des expériences acquises, il a été possible de formuler, en collaboration avec les praticiens et les services cantonaux et fédéraux, des recommandations pour la production intégrée en viticulture (Revue suisse de vitic., 21, 4, 1989). Celles-là ont servi de cadre général à l'élaboration des directives d'application des groupements régionaux (cantons) de production intégrée (exemple: Vitival pour le Valais). Ces directives doivent être adaptées aux conditions particulières de chaque région. Elles doivent, d'autre part, constamment évoluer en fonction des nouvelles connaissances acquises. Les organismes officiels (Stations de recherches et services cantonaux) ont la responsabilité de donner des indications précises aux viticulteurs désireux d'appliquer les principes de la production intégrée (exemple: liste des produits auxiliaires conseillés). Actuellement, les Stations fédérales de Changins et de Wädenswil ont élaboré des directives nationales pour la production intégrée en viticulture. Pour réussir, la démarche doit partir du producteur et des organisations professionnelles, avec l'appui des services de vulgarisation et de recherche. L'effort consenti par l'exploitant pour respecter les règles et les exigences de la production intégrée pourrait être valorisé par la création d'un label, comme c'est déjà le cas chez certains groupements arboricoles. En 1991, un certificat a été distribué aux viticulteurs pratiquant la production intégrée et ayant satisfait aux exigences minimales.